

L'an deux mil seize et le vingt neuf juillet à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

Présents: Mesdames COSTA, COUROUAU, MARTHOUD, VIGNE.
Messieurs TASSAN, VERRON, BERTRAND, PRAVAZ, CROZY.

Excusés et représentés : Monsieur GARCIA qui a donné pouvoir à Monsieur TASSAN, Monsieur SARETTA qui a donné pouvoir à Monsieur LOVISA, Madame GIROD qui a donné pouvoir à Madame COUROUAU, Madame LEGAUT qui a donné pouvoir à Madame VIGNE

Secrétaire de séance : Madame VIGNE Alexandra

1. Délibérations

Délibération n°19-2016 : Création/suppression de poste - Avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,
Vu l'

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 31/12/2016.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe à compter du 31/12/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la modification du tableau des effectifs
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu.

Délibération n°20-2016 : Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE, conformément aux dispositions du décret 2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- APPROUVE, conformément aux dispositions du décret 95.635 du 06 mai 1995 le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- APPROUVE, conformément à l'arrêté et au décret 2007-675 du 02/05/2007 et à la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008, le rapport 2015 du service d'assainissement collectif.
- APPROUVE, conformément au décret 2007.675 du 02 mai 2007, le rapport annuel 2015 du service public d'assainissement non collectif.

Délibération n°21-2016 : Virement de crédits suite à achat de matériel divers

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	20	Autres installations, matériel et outillage t...	3 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	21	Constructions	-3 000,00

Questions diverses

Modification du PLU

Constitution d'un groupe de travail en vu de la prochaine modification du PLU (Mmes GIROD, MARTHOUD, COSTA. Mrs TASSAN, VERRON, LOVISA, GARCIA)

Embauche d'été : Le conseil municipal décide de prolonger d'un mois le contrat de travail saisonnier.

La séance est levée à 23H.